Portrait

Blister : what else ?

Jeudi, 21 Mars, 2024 - 10:00

Pratique sur le plan sanitaire, cet amalgame historique d'aluminium et de PVC n'est pas recyclable aujourd'hui. Tous les laboratoires pharmaceutiques les utilisent aujourd'hui. Comment le remplacer demain ? Quels sont les principaux enjeux écologiques, industriels et réglementaires ? Félicie Pachot, responsable du marché santé d'Adelphe présente l'accompagnement sectoriel pour réduire l'impact des emballages du secteur pharmaceutique sur l'environnement à travers, notamment, des groupes de travail comme celui sur les blisters. Une démarche qui s'accompagne de conseils en écoconception et d'éclairages sur les pans réglementaires pour guider les industriels du secteur.

Comment Adelphe accompagne les entreprises ?

- Félicie Pachot : Adelphe accompagne toutes les entreprises du secteur de la santé. Un accompagnement sur les emballages des médicaments, des dispositifs médicaux, mais aussi des compléments alimentaires qui simplifie la vie des industriels invités à réfléchir et à évoluer rapidement dans ce domaine. D'abord, nous accompagnons les entreprises sur la mise en conformité par rapport aux obligations légales. Elles sont redevables d'une écocontribution en fonction des emballages qu'elles mettent sur le marché. Il s'agit de la responsabilité élargie du producteur, qui permet de réduire l'impact environnemental de leurs emballages *via* trois actions clés : financer les collectivités locales pour pouvoir collecter, trier et recycler (ou valoriser) leurs emballages, sensibiliser les consommateurs-patients aux gestes de tri des emballages de médicaments et apporter aux laboratoires un ensemble de services pour les aider dans l'écoconception de leurs emballages (*via* des applications, des diagnostics de leur chaîne de production d'emballages, des études…). Aujourd'hui, il n'existe pas encore de réemploi dans ce secteur. C'est précisément quelque chose que nous souhaitons développer. Cette démarche est encouragée à travers le financement de projets ou d'études de faisabilité et d'acceptation du consommateur.

Quel est l'enjeu majeur en matière de recyclabilité ?

- F.P. : La recyclabilité des produits pose un problème, en particulier sur le blister. C'est un enjeu majeur pour ce secteur, car ce fameux blister conçu dans les années 1960, composé d'aluminium et

de plastique PVC, n'est pas recyclable. Nous avons cherché à comprendre pourquoi il est autant utilisé aujourd'hui, pour définir ce qui pourrait être envisagé demain pour le remplacer ou le faire évoluer. Adelphe a pris l'initiative de monter un groupe de travail qui a réuni les acteurs des laboratoires pharmaceutiques, les producteurs d'emballages, les représentants des filières de recyclage, les organisations professionnelles et autres partenaires techniques. La première étape du groupe de travail a porté sur l'étude du comportement du blister en fin de vie et les freins observés en termes de recyclabilité. Des tests ont été réalisés en centre de tri. Parmi les autres grands axes étudiés figure l'identification d'alternatives existantes ayant fait l'objet d'analyses multicritères (analyses de cycle de vie simplifiées). Ce travail a permis de mieux comprendre les multiples aspects du blister, d'en approfondir ses avantages et ses limites afin d'identifier des solutions à approfondir. Dès 2024, Adelphe travaillera sur les nouvelles alternatives référencées. Ces travaux aboutiront à la publication d'un guide d'écoconception sur le blister.

Quelles évolutions se dessinent aujourd'hui ?

- F.P. : Nous sommes aujourd'hui dans une phase de consolidation pour offrir une vision exhaustive de ce qui est proposé sur le marché par les fabricants d'emballages. Il y a énormément d'innovations depuis ces dernières années, voire de solutions qui existent déjà, sans être beaucoup utilisées. Il nous appartient, aujourd'hui, d'évaluer l'ensemble de ces solutions pour aiguiller nos adhérents vers des emballages recyclables répondant aux nouvelles réglementations. Pour aller plus loin, nous menons des analyses de cycle de vie, qui permettent de prendre en compte l'ensemble des étapes de la fabrication de l'emballage, depuis l'extraction de ses matières premières à son transport, son conditionnement et sa fin de vie. Ces approfondissements doivent nous amener à prioriser les solutions qui ne conduisent pas à une modification majeure des équipements industriels. Il faut néanmoins s'attendre à introduire des évolutions et cela est au cœur de nos échanges avec les fabricants d'emballages et les laboratoires pharmaceutiques. C'est également l'occasion de lancer un appel à projets afin d'aider techniquement et financièrement les entreprises selon leur degré d'évolution, leur possibilité de remplacement ou de réglage des machines.

Pourquoi proposez-vous des veilles réglementaires, notamment sur la loi AGEC ?

- F.P. : Depuis 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire amène de nouvelles mesures, des objectifs et des obligations, voire des interdictions sur beaucoup de sujets, dont les emballages. Dans l'univers de la santé, les entreprises sont déjà soumises à un régime réglementaire très présent en France, mais aussi en Europe, avec bon nombre d'obligations et de contraintes à respecter. Ces entreprises sont, de fait, plus focalisées sur les règles édictées par le code de la santé. Les acteurs connaissent moins le code de l'environnement qui s'applique à eux tout autant. C'est précisément cette expertise sur les obligations environnementales que nous leur apportons. Des règles qui évoluent rapidement au niveau européen à l'heure actuelle. Je pense, en particulier, à la proposition de règlement européen sur les emballages (PPWR) dont nous les tenons régulièrement informés des avancées. Dès son adoption, nous en ferons un récapitulatif en présentant les conséquences concrètes qui vont les concerner. Par exemple, cette année, la REP a évolué en France et vise à fusionner les deux filières emballages et papiers. Il s'agit des papiers graphiques et des emballages ménagers qui représentent 80 000 tonnes dans ce seul secteur chaque année. Cette fusion a du sens puisque les bacs à recyclage sont identiques. Adelphe, déjà agréé pour les emballages, l'est aussi depuis le début de l'année sur la partie graphique, qui concerne directement les notices de médicaments. Adelphe propose donc à ses adhérents un seul et unique contrat pour répondre à cette nouvelle obligation environnementale. Il s'agit d'accompagner l'industrie pharmaceutique sur la déclaration de ces notices, les aider à utiliser du papier recyclé ou à réduire la quantité utilisée. Ces choix ont un impact direct sur les bonus et les malus en fonction des efforts entrepris.

À quels changements s'attendre ?

- F.P. : Au niveau européen, l'enjeu majeur repose sur une harmonisation des réglementations concernant l'ensemble des pays de l'Union européenne. Cela devrait, à terme, simplifier les choses au niveau de l'exportation puisqu'aujourd'hui, les industriels doivent respecter la vision et la position de chaque pays. Cela s'accompagne d'objectifs assez ambitieux qui visent à réduire globalement de 15 % les emballages des produits d'ici 2040. Le deuxième enjeu qui me paraît majeur concerne la

recyclabilité. Dans la version de la PPWR à date (elle est encore susceptible d'évoluer d'ici son adoption), tous les emballages devront être considérés comme recyclables en 2030 et en 2035 pour tous ceux qui sont en contact des médicaments. Cela va arriver très vite et ces perspectives ont forcément un impact direct sur les choix d'investissements des entreprises dans l'univers de la santé.

Propos recueillis par Laurence Mauduit

Crédit photo : DR

[1]

Tous les portraits [2]
URL source: http://www.guidepharmasante.fr/actualites/blister-what-else

Liens
[1] https://bit.ly/4apBTlN
[2] http://www.guidepharmasante.fr/actualites/portraits